Vu pour être annexé
à l'arrêté n°2021-60
de mise à jour du PLU
en date du 27/10/21.

Le Président,

Bruno COUSEIN

COMMUNE DE WIDEHEM

Département du Pas-de-Calais

Instauration du DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Plan de zonage, échelle : 1 / 5000 ème

Sources : DGFIP et Mission ETALAB
Etablissement du plan : CA2BM, service Planification / schémas / SIG,10/08/2021
Millésime du plan cadastral : 1er février 2021

Légende :

- Périmètre où s'exerce le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) simple
- ZM Sections cadastrales
- 21 Parcelles cadastrales
- *LE VILLAGE* Lieux-dits
- R. DE DANNES Routes principales

Bâtiments :

- Bâtiments clos
- Bâtiments ouverts (hangars, auvents etc.)

0 250 500 m